

DECRET N° 2007-32 DU 26 JANVIER 2007

portant nomination de Monsieur Abdoulaye
GOUNOU en qualité de Conseiller Technique
au secteur Privé du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du
Gouvernement et les décrets n°2006-622 du 29 novembre 2006 et
n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;

Vu le décret n° 2006- 616 du 23 novembre 2006 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de
l'Economie et des Finances ;

Sur proposition du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 janvier 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Abdoulaye GOUNOU est nommé Conseiller Technique au
secteur Privé du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 janvier 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 4 MDEF 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSE 01 JO 1.-